

Conseil Municipal du 28 février 2020

Délibération - Travaux Ecole Jean Jaurès

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2018, vous nous aviez fait voter une délibération pour la rénovation thermique complète et des énergies renouvelables pour les bâtiments du groupe scolaire Jean Jaurès. Le montant de ce projet était de 5 261 000 €.HT avec une première tranche de 3 226 800 €.HT, dont le plan de financement laissait à la charge de la commune un montant de 1 954 398 €.HT. Outre une reconfiguration importante des locaux et leur mise en accessibilité, le but premier de ces travaux était une rénovation énergétique qui devait permettre d'atteindre le niveau BBC-Rénovation avec une économie annoncée de 62 % d'énergies primaires et l'évitement de 51 à 57 % de gaz à effet de serre. L'objectif visé était une réduction de 58 % des consommations des bâtiments et des taux de couverture par les énergies renouvelables de respectivement 14 % pour l'élémentaire et 17 % pour la maternelle, en nous précisant qu'il y aurait mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture. Ainsi présenté ce projet de rénovation nous convenait.

Aujourd'hui vous nous présentez une délibération pour l'attribution d'un marché global de performance énergétique d'une durée de 8 années à l'entreprise Eiffage Construction Réhabilitation Centre Est.

En commission, vous nous avez présenté quelques images de cette réhabilitation après travaux, mais nous ne pouvons nous satisfaire d'aussi peu d'informations. Nous allons voter pour un contrat de 8 années et il aurait été bien qu'en annexe à cette délibération nous ayons un descriptif détaillé et chiffré des travaux prévus et des performances énergétiques sur lesquelles l'entreprise s'engage réellement.

Le montant annoncé de 4 910 000 €.HT semble inférieur au prévisionnel, mais c'est oublié qu'il y a des frais annexes tels que bureau de contrôle, coordonnateur SPS, etc.

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

Et vous le dites vous-même il reste quelques points à négocier qui devraient conduire à une légère augmentation du coût. Ce montant nous est présenté en global, alors que les travaux vont se réaliser en deux tranches, dont une seule a un plan de financement.

La délibération est quasi muette sur les performances attendues en rapport avec les chiffres qui nous avaient été présentés en décembre 2018. Il est juste fait état d'une réduction très significative des consommations d'énergie : -55 % pour l'école élémentaire et -50 % pour l'école maternelle.

Ensuite il est juste évoqué "réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables". Pas de chiffres, pas de détails sur les travaux d'isolation thermique et sur les futures installations énergétiques (chauffage, ventilation, énergies renouvelables, ...), si ce n'est une petite surface de panneaux photovoltaïques apparaissant sur la toiture d'un préau, à notre avis bien faible pour atteindre les taux de couverture annoncés en décembre 2018. Cette petite surface nous interroge. Greenwashing ou véritable démarche environnementale ?

Ces informations sont bien insuffisantes pour voter un tel montant de travaux et un contrat d'une durée de 8 ans.

Par ailleurs, nous nous étonnons de la réflexion qui a été faite en commission à propos de la consultation et du choix de la présente entreprise. Un groupement local aurait été écarté parce qu'il modifiait notablement la façade sur rue des bâtiments. On est surpris que ce critère n'aie pas figuré comme une donnée de la consultation d'autant que ces bâtiments sont inscrits dans le nouveau PLU au titre des "éléments bâtis protégés au titre L 151-19 du code de l'urbanisme" avec la description suivante : "Ecole Jean Jaurès : grand corps de bâtiments disposés en équerre avec un mur d'angle pignon en arrondi et toits en dégradés symétriques".

Dans ce contexte de manque d'informations sur le projet, notre équipe Vivons Notre Ville s'abstiendra.